



## MAIRIE DE BEZOUCE (GARD)

Secrétariat Général  
Hôtel de ville – 7 route Nationale – 30 320 Bezouce  
☎ 04 66 75 24 23 - 📠 04 66 75 29 71

---

### REGLEMENT DE CONSULTATION MARCHE SANS FORMALITE PREALABLE

### ENTRETIEN ET TONTE DU STADE HONNEUR MUNICIPAL

Date limite de remise des offres : Lundi 8 décembre à 16 heures 00

---

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre, doivent être rédigés en français – loi n°94-665 du 04 août 1994 et circulaire d'application du 19 mars 1996.

---

## 1- Nature et objet du marché

Le marché qui sera conclu avec l'opérateur économique retenu est un marché de service en vue de la réalisation de l'opération suivante :

### **Entretien et tonte du stade honneur municipal**

Le lieu de la prestation est situé sur le site du stade dit des « aires », à la sortie du village en direction de Redessan.

## 2- Conditions et étendue de la consultation

La consultation est lancée sous la forme d'un marché sans formalité préalable prévu aux articles 26, 28 et 29 du nouveau code des marchés publics.

## 3- Contenu du dossier de la consultation

A partir de la parution de l'avis d'appel à candidatures, les candidats intéressés devront simplement faire une demande obligatoirement écrite (courrier, télécopie ou e-mail) qui comportera leur raison sociale et leur adresse précise.

La collectivité leur adressera alors un dossier comportant les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- Le Cahier des charges
- L'acte d'engagement
- Le bordereau des prix

Le candidat conservera par-devers lui le règlement de la consultation.

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire « euro ».

## 4- Durée de validité des offres

Les candidats sont liés par les offres qu'ils ont déposées jusqu'à l'expiration de leur délai de validité. Ils ne peuvent donc ni les retirer ni leur en substituer de nouvelles pendant ce délai.

Le délai de validité des offres est fixé, pour la présente consultation, à 60 (soixante) jours.

## 5- Modification de détail au dossier de la consultation

L'administration se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6- Durée du marché

La durée du marché sera du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Il est renouvelable deux fois (jusqu'au 31 décembre 2011) par reconduction avant le 30 septembre de l'année en cours.

## 7- Conditions d'exécution

Les conditions d'exécution sont précisées au cahier des charges.

## 8- Pièces et documents à produire par les candidats

### LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidat devra produire à l'appui de sa candidature :

- La lettre de candidature, établie sur l'imprimé « DC4 » joint au dossier de la consultation ;
- La déclaration du candidat, établie sur l'imprimé « DC5 » joint au dossier de la consultation ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, d'avoir souscrit au 31 décembre 2007, les déclarations lui incombant en matières fiscale et sociale et d'avoir effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles à cette date ;
- Trois références en matière de prestations similaires exécutées au cours des 3 dernières années,
- Les moyens humains et techniques dont dispose le candidat ;

Les pièces énoncées ci-dessus devront obligatoirement être jointes par le candidat pour que sa candidature soit jugée recevable.

#### LE DOSSIER CONTENANT L'OFFRE

Chaque candidat devra produire à l'appui de son offre :

- le bordereau de prix
- l'acte d'engagement dûment complété et signé
- le cahier des charges

Les pièces énoncées ci-dessus devront obligatoirement être jointes par le candidat pour que son offre soit jugée recevable.

### 9- Transmission des candidatures et des offres

Elles doivent être transmises avant le : Lundi 8 décembre à 16 heures 00.

Etant donné la procédure non formalisée, elles peuvent être transmises dans la même enveloppe. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient anonymes.

Tout complément utile et/ou toute modification devront être apportés sur un document annexe présentant les ajouts ou suppressions proposés par le candidat.

### 10- Critères de sélection des offres

La sélection des offres sera réalisée en regard des critères pondérés suivants, et ce, sur la base des justificatifs présentés.

<b>Critères de sélection des candidatures</b>	<b>Pondération</b>
Garanties professionnelles savoir faire, expérience, organisation et moyens.	40 %
Prix	60 %

### 11- Mode et délai de règlement du marché

Le mode de règlement choisi par l'administration est le mandat administratif.

Conformément à l'article 96 du code des marchés publics, le délai global de paiement est fixé à 45 jours calendaires maximums à compter de la date certaine de réception de la facture ou du mémoire, le cachet de la collectivité ou un récépissé (ou accusé) faisant foi (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration de ce délai. Le taux de ces intérêts est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir augmenté de deux points.

### 12- Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement relatif à cette consultation, les candidats pourront s'adresser aux services et aux personnes dont les noms suivent :

Renseignements administratifs : Véronique Clavié

Renseignements techniques : Eric Moussard, Adjoint en charge des travaux